

Jean Tochon, Mérite communal 2017 pour 43 ans de piscine

Le Conseil administratif a décidé d'attribuer le Mérite communal 2017 à Jean Tochon, pour sa contribution exceptionnelle à l'animation et à l'administration de cours de natation à la piscine de Perly depuis l'ouverture de cette infrastructure.

Figure incontournable de Perly-Certoux, avec sa crinière blanche, ses yeux bleus et son teint éternellement bronzé, Jean Tochon est davantage que le sympathique GO de la piscine communale. Depuis qu'il s'est annoncé à Angelo Mattana, maire d'alors, pour animer la piscine nouvellement construite de Perly, en 1974, il s'est donné à fond pour que cette infrastructure devienne un lieu de formation à la natation, de compétition et de bien-être. Sa devise "Exister pour durer" est partagée : plusieurs personnes nagent chaque semaine ensemble depuis l'ouverture de la piscine !

avec les cours d'aquagym et d'aquabike, toujours très prisés.

Un pied à Perly, l'autre en France voisine, que ce soit à Saint-Julien-en-Genevois, où ce natif du Grand-Bornand est venu enseigner le sport ou à la Clusaz, où il donne toujours des cours de ski, c'est naturellement que M. Tochon a conféré une renommée transfrontalière à la piscine de Perly, où bien des générations d'élèves français, privés de bassin en France, ont appris à crawler.



Le Mérite communal 2017 reconnaît et salue cet engagement sans faille en faveur d'une infrastructure importante de la commune. Il lui sera remis officiellement lors du concours annuel de natation de l'Hippocampe Club, le samedi 26 mai 2018.

Cheville ouvrière de l'Hippocampe Club

Jean est aussi la cheville ouvrière de l'Hippocampe Club, dont il a fédéré les membres du premier comité autour de Jacques Polliand, président, et dont il accompagne encore aujourd'hui le développement avec Jacques Delieutraz, actuel président du club. Ainsi, outre les nages classiques, le bassin de Perly a été l'un des premiers du canton à s'ouvrir au fitness aquatique,

EDITO

Bien Chers tous,

Pour des raisons personnelles, je démissionne de mon mandat de Conseiller administratif dès le 1er avril 2018.

Après vingt années passées au sein des institutions politiques de notre Commune, en tant que Conseiller municipal d'abord, puis Adjoint, et enfin Conseiller administratif, je voulais vous remercier de m'avoir fait confiance et ainsi, de m'avoir permis d'exercer ces « nobles » mandats avec « passion ».

« Nobles mandats » ... parce que dans la hiérarchie de nos institutions politiques, je reste convaincu que celui de la commune est celui qui permet d'être au plus près de la réalité de la vie quotidienne des personnes et, ce faisant, permet à l'action politique de coller au mieux à leurs préoccupations.

« Avec passion » ... car un mandat politique, j'en ai la profonde conviction, ne peut pleinement s'exercer que s'il est mené avec passion ... la passion de l'action au service des gens... Cette passion m'a accompagné pendant toutes ces années pour servir notre commune de Perly Certoux...

Au moment de conclure ma vie politique, permettez-moi, bien Chers tous, de vous livrer un dernier message :

Le bien vivre dans notre belle commune de Perly Certoux est un bien précieux mais fragile ... il nous appartient à chacun, à notre place, avec nos moyens, par notre action, notre comportement, notre attention portée à l'autre, de le faire vivre et de le consolider.

Ainsi rempli de cette confiance en l'avenir, je vous dis avec force et conviction : « Que vive votre belle commune de Perly Certoux ! »

*Yves Marie Trono
Conseiller administratif*

Sommaire

Gros projet de construction à l'entrée ouest de Perly	p. 2-3	Petites douanes fermées	p. 4
Evolution des recettes fiscales	p. 3	3 questions à la présidente du badminton club	p. 4

dossier Urbanisme

Nouveau chantier à l'entrée ouest de Perly-Certoux

Un nouveau chantier a été lancé, voici quelques mois, juste à côté du Centre de vie intergénérationnel. Il s'agit d'un projet immobilier et commercial comprenant la construction de 33 logements et d'une vaste surface commerciale au rez-de-chaussée, dans laquelle pourrait prendre place une crèche.



Le chantier en est au stade des fondations et du gros oeuvre.

La commune a connaissance de ce projet privé depuis mars 2011. A cette époque, le Conseil Municipal valide un PLQ (Plan localisé de quartier) élaboré à l'initiative du propriétaire de la parcelle et du garage qui s'y trouvait. C'est lui qui obtient l'autorisation de construire ce projet immobilier et commercial, à l'origine pour répondre à l'intérêt d'une grande chaîne de distribution de disposer d'un point de distribution à cet endroit.

Les Autorités avaient également été sollicitées par le promoteur du projet pour réaliser des liaisons en sous-sols entre le parking du projet et celui du Centre de vie intergénérationnel, voisin, de manière à favoriser une utilisation publique du parking destiné au commerce le soir et le week-end, lors des fermetures du centre commercial envisagé, et permettre aux usagers du commerce de disposer d'une sortie sur la route de Saint-Julien et désengorger le chemin de la Mairie.

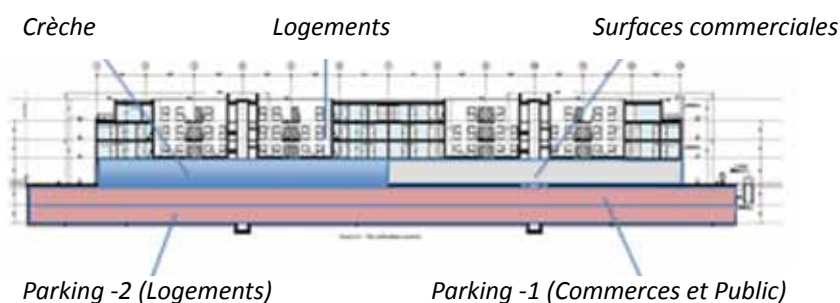
Dans ce contexte, la commune est finalement approchée par l'actionnaire de la société propriétaire de la parcelle et détentrice de l'autorisation de construire, qui propose à la commune la cession des actions de la société et de son projet immobilier. Vu sa proximité directe avec le centre de vie intergénérationnel, le Conseil administratif, évaluant favorablement l'intérêt pour la commune de ce projet, a proposé au Conseil municipal l'acquisition de la société Garage Bourgeois SA, propriétaire du projet et de la parcelle 316. Il présenta une délibération en ce sens lors de la séance du 24 septembre 2015 du Conseil municipal qui fut acceptée.

Les données du projet

La commune a racheté les actions de la société Garage Bourgeois SA pour devenir par ce biais propriétaire de la parcelle ainsi que du projet immobilier, qui faisait déjà l'objet d'une autorisation de construire.

Le bâtiment, constitué de trois étages sur rez-de-chaussée et de deux sous-sols, comporte :

- **33** logements de 4 à 6 pièces, avec **64** places de parking, comprenant **17** logements HM, dont 50% en LUP
- Surface d'activités commerciales de 1'844 m² au rez-de-chaussée
- **68** places de stationnement en lien avec les surfaces commerciales et pouvant en tout ou partie être affectées à du stationnement public
- **10** places visiteurs à l'extérieur, 5 pour la partie logement et 5 pour la partie commerciale
- **2** places de stationnement pour personnes handicapées à l'extérieur
- **1** Eco-point avec 4 conteneurs enterrés pour « Pet, papier, verre, ordures ménagères » et une poubelle pour les déchets de cuisine
- Des surfaces de dépôt dans les sous-sols



dossier Urbanisme

Une crèche au rez-de-chaussée ?

Lors de sa séance du 22 février 2018, le Conseil municipal a débattu de la possibilité d'intégrer une crèche au rez-de chaussée de cette construction.

L'enseigne commerciale ayant finalement renoncé à s'implanter à Perly-Certoux, elle laisse libre la surface de 1844 m² qui lui était destinée, au rez-de-chaussée. Un projet privé de Maison de santé s'est heurté à la barrière des modifications architecturales possibles du projet.

Une partie de la surface du rez-de-chaussée pourrait être affectée à l'implantation d'une crèche, dont le be-

soin pour les habitants de la commune a été validé par une étude réalisée il y a quelques années. Le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à engager des fonds pour étudier la réalisation d'une crèche dans le projet. Reste à finaliser la question des coûts d'exploitation de cette infrastructure qui seraient à charge de la commune, en tenant compte de l'évolution des recettes fiscales de la commune.

Recettes fiscales : diminutions en vue

RIE III – PF17 : sous ce sigle se cache le projet de réforme fiscale des entreprises, rebaptisé Projet Fiscal 17. Globalement, le projet cantonal de réforme fiscale des entreprises générera une importante baisse des rentrées fiscales pour notre commune. Perly-Certoux sera en effet la 3e commune la plus pénalisée par ce projet de réforme.

25 %... Tel serait, selon les simulations effectuées dans le cadre de RIE III, la diminution de recettes fiscales (sur les personnes morales et les personnes physiques) à laquelle la commune doit s'attendre. Les deux communes les plus touchées avec Perly-Certoux sont Plan-les-Ouates (29%) et Satigny (22%).

Par ailleurs, le Conseil administratif est informé que plusieurs entreprises déplaceront leurs activités hors de notre territoire à partir de 2019, ce qui aura également des répercussions sur les recettes fiscales, tant sur les personnes morales (sociétés) que sur les personnes physiques.

Comment compenser ces pertes ? Toute en prenant connaissance de ces informations, les conseillers municipaux ont pu se rendre compte que les charges de fonctionnement par habitant de notre commune étaient contenues en comparaison intercommunale. Néanmoins, la commune a pu réaliser d'importants investissements pour répondre aux besoins de sa population au cours des dernières années. A côté des pistes d'économie et de recherche de nouvelles recettes, une hausse du centime additionnel ne pourra certainement pas être évitée pour compenser ces pertes de recettes fiscales attendues.

Santé publique

Terrains synthétiques « propres »

Une polémique a été soulevée sur les granulés utilisés dans la construction des terrains synthétiques. L'un d'eux serait fabriqué à base de granulés de pneus et serait cancérigène. Pas d'inquiétude toutefois avec les terrains synthétiques de Perly-Certoux ! De construction récente, ils sont déposés sur un tapis de granulés constitués de liège et de coco. Rien que du naturel, sans risque pour la santé des utilisateurs.



brèves

Le Trait d'Union imprimé aux EPI

Le journal communal que vous tenez entre vos mains a été imprimé par les EPI (Etablissements pour l'intégration). La commune a décidé de soutenir cette institution sociale en lui confiant ce travail. Les EPI imprimeront le Trait d'Union sur du papier respectueux de l'environnement.

Subventions pour vélos électriques

Les acheteurs de vélos électriques ou du kit d'assistance électrique pour vélo peuvent bénéficier d'une subvention de CHF 250.-, de CHF 100.- pour le rachat de batteries.

Sont bénéficiaires, les personnes



physiques ou morales domiciliées sur la commune, à qui la demande de subvention doit être faite. Il faut fournir la preuve (ticket) de l'achat du vélo électrique, du kit d'assistance électrique ou des batteries. Les trottinettes ou engins électriques avec position debout ne sont pas inclus dans cette offre. Ces subventions sont attribuées par l'Etat de Genève dans le cadre de son programme en faveur de l'efficacité énergétique.

Inscription au parascolaire

Les inscriptions annuelles auront lieu samedi 2 juin 2018 de 8h00 à 12h00 et mercredi 6 juin 2018 de 16h00 à 20h00 à l'école de Perly-Certoux. Depuis cette année, pour effectuer une inscription parascolaire par Internet, il est indispensable de créer un compte sécurisé «e-démarches»Etat de Genève.

Information :

<https://www.ge.ch/demarches>



Promotions citoyennes

Ils sont nés au tournant du siècle et auront 18 ans en 2018. Les Autorités communales, soit le Conseil administratif, la Présidente du Conseil municipal et la Présidente de la Commission Enfance et Jeunesse, recevaient les jeunes citoyens de la commune, à la mairie puis ensuite chez Renato. Léa Dayer, Margaux Foster et Arthur Genier avaient répondu présents.

De g à d : Christian Gorce, Geneviève Maytain, Yves Marie Trono, Simone Bowman, Fernand Savigny, Arthur Genier, Léa Dayer et Margaux Foster.

Antigel : Brunch à l'Aire

Le festival Antigel a clôturé sur un succès, avec près de 50'000 spectateurs pour cette 8ème édition riche en émotions et en événements éclectiques dans 23 communes. La ballade intercommunale au bord de l'Aire accompagné du brunch a été un succès et a affiché complet. Malgré le froid le public a énormément apprécié les interventions artistiques et les interventions des architectes/urbanistes et évidemment le brunch à l'arrivée sous le couvert de Perly-Certoux. Le bord de l'Aire est un lieu dans lequel Antigel souhaite absolument revenir pour réaliser de nouveaux projets!



Un brunch savoureux attendait les valeureux cyclistes.



Thuy San Dinh, directrice d'Antigel et Michel Mouton, Conseiller municipal et membre de la Commission Culture et loisirs.



Ca s'est passé à Perly-Certoux



La Brasserie Sauvage pas si sauvage que cela !

Du nom de son créateur Romain Sauvage, la Brasserie Sauvage a fait le plein d'habitants intéressés à découvrir le fonctionnement de cette micro-brasserie, située juste de l'autre côté de la frontière. Dans un espace réduit, stock d'orge et chaîne d'embouteillage ont dévoilé les secrets de la fabrication d'un excellent breuvage blond ou brun, que chacun-e a pu déguster à l'issue de cette visite.



Yves Marie Trono accueillait les visiteurs.

La p'tite poubelle verte arrive à Certoux



Christian Cheyroux et Bénédicte de Raemy à la manoeuvre!

Le 13 janvier 2018, la p'tite poubelle verte a fait son entrée à Certoux. Le kit complet du tri des déchets de cuisine a été distribué aux habitants par les membres de la Commission Environnement et développement durable du Conseil municipal à Certoux même, puis en porte à porte par les jeunes de la FAS'e.

Grâce à l'engagement de tous, le tonnage total des biodéchets récoltés sur la commune s'est élevé à 3,9t en janvier 2018, contre 2,735t en janvier 2017. Bravo à toutes et à tous !



La distribution des petites poubelles vertes ce déroulait chez les Chappaz à Certoux à la grande satisfaction des Certousiens, dont Sylviane Chabbey (à g.) et Brigitte Zirbs Savigny.



Mobilité

Trafic de transit aux petites douanes

Le 23 janvier 2018, M. Fernand Savigny, maire, aux côtés de représentants de la France et du canton de Genève, ainsi que des autorités communales des trois autres douanes concernées, a signé une Lettre d'intention portant sur des mesures à engager pour obtenir une réduction tangible du trafic motorisé de transit au niveau des petites douanes, dont celle de Certoux.



Autorités suisses et françaises unies pour réduire le trafic de transit aux petites douanes.

Constatant que l'agglomération du Grand Genève connaît un rythme de croissance économique et démographique élevé, les signataires de cette Lettre s'engagent à réduire de manière tangible le trafic de transit qui passe aux heures de pointe et du soir par les petites douanes.

Un plan de mesures tangibles, visant essentiellement à encourager le co-voiturage et l'utilisation des transports publics, doit viser, entre mars 2019 et mars 2022, une réduction de 50% du trafic entre 6h et 8h30 du matin sur

l'ensemble des quatre passages frontière concernés.

Outre la douane de Certoux, les douanes de Soral II, Sézegnin et Chançy II sont concernées.

Pour M. Savigny, «la commune de Perly-Certoux est particulièrement satisfaite de ce premier accord transfrontalier qui a permis aux communes concernées de se réunir autour de la table pour rechercher des solutions aux problèmes de circulation transfrontaliers.»

Trois questions à...

Fabienne Margairaz, présidente du Badminton Club

1. Le succès passé dont vous êtes le plus fière

La longévité du club depuis 20 ans et le fait qu'il regroupe des juniors et des adultes que nous réunissons autour de tournoi famille, pour permettre aux parents de voir les progrès de leurs enfants. La convivialité est la marque de l'esprit du club.

2. Le défi futur

Que notre équipe Perly 1 puisse continuer à œuvrer en 2e ligue et que le nombre de nos juniors puisse rester constant (environ 50).



3. Votre vision de Perly-Certoux

Enfant, j'ai vécu par intermittence à Perly-Certoux, dans la maison familiale de mes arrière-grands-parents. Je vis à Perly-Certoux de manière constante depuis que j'ai 26 ans. La commune est bien habitée, ses villages sont superbes. Elle offre beaucoup d'activités, en témoignent le nombre d'associations et les infrastructures sportives, qui sont bien occupées.

brèves

Subventions énergétiques : Soirée d'information publique

Propriétaires ou copropriétaires de bâtiments d'habitation ou d'entreprise, lundi 16 avril 2018, à 19h, salle du Théâtre, des représentants du DALE (Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) et des SIG viendront vous présenter le programme de subventions cantonales auxquelles vous pouvez prétendre pour améliorer l'efficacité énergétique de vos bâtiments. Pas moins de 32 millions de francs seront disponibles en 2018 pour inciter les économies d'énergie et les énergies renouvelables au sein du parc immobilier genevois. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 31 décembre 2018 sur la plateforme www.genenergie2050.ch, qui fournit aussi un accompagnement personnalisé.

Agenda

Où rencontrer vos Autorités?

- Au Conseil municipal, **les jeudis 26 avril et 24 mai 2018** (adoption des comptes), à 20h, salle du Conseil municipal (2e étage de la mairie). Séances publiques, avec possibilité de discuter avec les Conseillers municipaux après la séance.
- A la soirée d'information sur les subventions énergétiques, **lundi 16 avril 2018**, salle du Théâtre (mairie), à 19h. Réservée en priorité aux propriétaires et entreprises, elle est ouverte à toute personne intéressée par le sujet.
- A la Fête du Printemps, **le samedi 5 mai 2018**, dans le préau de l'école, avec le Feuillu le matin et la Journée des associations l'après-midi.
- A la remise du Mérite communal 2017, **samedi 26 mai 2018, à 18h** à la piscine, pour décorer Jean Tochon à l'issue d'un concours de natation.

Edition et rédaction :
Mairie de Perly-Certoux
www.perly-certoux.ch
Graphisme : www.baccup.ch
Impression : les EPI
Prochaine parution : juin 2018

